

Image not found or type unknown



Question pour une convention de collaboration entre parties.

Par **fournier fot**, le **16/09/2009** à **20:07**

Bonjour, dans un projet de Ferme de panneaux photovoltaïques sur les surfaces à aménager dans le but de développer la production d'électricité et de la vendre à EDF mises à disposition par nous (partie 1) au travers d'un bail/baux emphytéotique/s de 30 ans nous proposons (entreprise partie 2) au travers de baux emphytéotiques BAIL annuel la somme de 0.50€ cent le M2 sur Sol, ou 3€ le M2 de toitures exploitées construites sur hangars ouverts toitures photovoltaïques intégrées on nous propose également 3 % du chiffre d'affaire annuel durant les 20 années d'exploitations (contrat avec EDF) on nous dit que après la 21^é année l'exploitation et à nous, et que l'on sera bénéficiaire de cette ferme, mais cela n'est pas indiqué sur la convention des parties? nous vous conseillons dans ce type de projet, avant de signer la convention et ce qui doit être écrit. Merci.